FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFAN	T		
NOM:			
PRENOM:			
GARCON		FILLE	

DATES ET LIEU DU SEJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SEJOUR DE L'ENFANT; ELLE EVITE DE VOUS DEMUNIR DE SON CARNET DE SANTE ET VOUS SERA RENDUE A LA FIN DU SEJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

VACCINS OBLIGATOIRES	0 U I	N O N	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDES	DATES
Diphtérie					
Tétanos				Hépatite B	
Poliomyélite	2			R.O.R.	
Ou DT Polio				Coqueluche	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	
B.C.G.					
D.T.C.P.					
Pentavac				MONOTEST	
Prévenar					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TETANIQUE NE PRESENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?							
RUBEOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATHISME	SCARLATINE			
OUI NON	OUI NON	OUI NON	ARTICULAIRE AIGÜ OUI NON	OUI NON			
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS				
OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON				
ALLERGIES ASTHME oui non ALIMENTAIRES oui non AUTRES OUI non AUTRES OUI non PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR (si automédication le signaler)							
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••							
				••••••••••••••••			



REGLEMENT INTERIEUR

Accueil de loisirs

Applicable au 1er juin 2023

Association de

Bazouges sur le Loir

L'Accueil de Loisirs est organisé par les bénévoles de l'association "FAMILLES RURALES"

A la salle polyvalente de Bazouges sur le Loir, l'accueil est ouvert les mercredis, les petites vacances scolaires, le mois de Loisirs Familles Rurales distribué début septembre chaque année. Sont accueillis les enfants à partir de 3 ans révolus jusqu'à 12 ans inclus, essentiellement des communes de Bazouges- Crè sur le Loir, La Chapelle d'Aligné et de juillet et fin août, de 9 heures à 17 heures. Pour les dates exactes, prendre connaissance du calendrier de l'Accueil Crosmières

Avec le bulletin d'inscription (accompagné du programme d'activités) distribué dans les écoles ou disponible sur notre site internet (www.famillesrurales.org/bazouges-sur-le-loir/), en respectant les dates d'inscription précisées dans le

Le bulletin dûment rempli peut-être déposé soit à la salle polyvalente, selon les jours et horaires d'ouverture de l'Accueil de Loisirs, soit dans la boite aux lettres de la mairie de Bazouges sur le Loir, au nom de Familles Rurales, soit par mail à l'adresse fa

Familles Rurales se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant en cas de non-paiement des factures antérieures.

Adhésion

L'adhésion à Familles rurales est annuelle. Elle sera dûe dès la première facture.

L'accueil des enfants se fait soit ;

- le mercredi par journée ou ½ journée (entre 13h00 et 14h00), avec ou sans repas
- les vacances scolaires par journée avec repas, avec un minimum de 2 jours d'inscriptions par semaine

Pour participer aux sorties, il est demandé un minimum de 3 jours d'inscription dans la semaine dont la journée de

La garderie est organisée le matin de 7 h 30 à 9 h 00 et le soir de 17 h à 18 h 30.

Les familles qui souhaitent en bénéficier doivent s'inscrire au plus tard la veille.

Possibilité de prendre le petit déjeuner sur place, entre 7 h 30 et 8 h 15, gratuitement.

Pause-déjeuner

La pause-déjeuner est assurée sur place, pendant toute la durée de l'Accueil de Loisirs. Les goûters sont assurés. La pension complète est assurée pour les enfants inscrits aux « séjours courts ».

Absences & Retards

Les absences dues à une maladie ou accident, sur présentation d'un certificat médical, ne donneront pas lieu à la facturation. Toute absence non justifiée auprès de la Direction du Centre de l'Accueil de Loisirs sera facturée et ne fera pas l'objet de remboursement. Merci de bien vouloir signaler toute absence.

A compter du deuxième retard non justifié, il vous sera facturé des frais à hauteur de 10€.

La facturation sera établie à partir du temps de présence des enfants prévu lors de l'inscription et envoyée par maill Toute arrivée en cours de matinée engage la facturation à partir de 9 heures et tout départ après 14 heures engage la facturation jusqu'à 17 heures.

Le calcul de votre tarif se fait en tenant compte du quotient familial pour les familles habitant la Communauté de Commune du Pays Fléchois ; à défaut de présentation de la photocopie de l'avis d'imposition, sera appliqué le tarif maximum.

Mercredis et Petites vacances : La facturation est établie à la fin du mois pour les « mercredis » et à la fin de semaine pour les « petites vacances ».

Juillet et Août: A l'inscription, il est demandé un acompte de 50 % du montant estimé. Le solde sera facturé en fin de séjour des enfants.

Modes de paiement acceptés : chèque, espèces, virement (RIB sur demande par mail), chèques vacances, bon temps libre et CESU

l'oute facture est payable à réception de celle-ci.

Transport: Les familles sont informées, dans le cadre d'une sortie ou d'un court séjour, que l'association se réserve le droit d'utiliser un bus et/ou des voitures particulières (parents, animateurs ou membres de l'association) pour le transport des enfants.

Pour la navette des Nercredis: Un transport aller au départ de l'école de Crosmières et Bazouges-Cré sur le Loir est en place. Attention, il faudra s'inscrire auprès de la Direction de l'Accueil de Loisirs 10 jours avant la date. Les enfants sont accompagnés :

- Pour Crosmières et Cré à la navette par une personne de l'école Pour Bazouges sur le Loir à pied jusqu'à l'Accueil de Loisirs par un animateur ou un membre de l'association

Pour le bien-être de tous et le bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs, il est demandé à chaeun de se conformer aux horaires mentionnés; les enfants n'étant plus sous la responsabilité de l'Accueil de Loisirs après 18 h 30. Chaque enfant accueilli doit avoir une attitude respectueuse envers ses camarades et le personnel de l'équipe d'animation ; en cas de non-respect, l'exclusion de l'Accueil de Loisirs peut être prononcée sans remboursement.

L'association souscrit une assurance « responsabilité civile et individuelle accident ». La responsabilité de l'association ne peut être engagée qu'à partir du moment où l'enfant a été accueilli et ceci durant les heures de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs et de la garderie. L'association se dégage de toute responsabilité concernant les trajets entre le domicile et l'Accueil de Loisirs.

Consignes générales

Chaque enfant inscrit doit avoir ses vaccinations à jour (fournir photocopie du carnet de vaccinations). Il appartient à chaque famille de fournir à l'enfant les objets nécessaires à son bien-être tels que bouteille d'eau, chapeau, crème solaire, vêtement en fonction de la météo. Aucun médicament ne pourra être amené à l'Accueil de Loisirs sauf cas exceptionnel et sur présentation d'une ordonnance. Il convient d'en parler avec la Direction.

Des photos de vos enfants seront prises pendant la durée de l'Accueil de Loisirs ; sauf avis contraire signé dans la fiche sanitaire, l'acceptation du présent règlement aura valeur d'autorisation parentale.

© 06.77.64.38.13 © 02,43,45,34,05 Marie-Jeanne @ 06.18.14.86.07 Mme Jocelyne LEFEBVRE Salle Polyvalente

Site: www.famillesrurales.org/bazouges-sur-le-loir/

L'inscription des enfants à l'Accueil de Loisirs implique l'acceptation de ce règlement intérieur.

Fait à Bazouges sur le Loir

Jocelyne LEFEBVRE La Présidente

Les parents ou le représentant légal

« lu et approuve » Nom:....

Signature

Prénom de l'enfant:		Familes
Sexe:	Ecole:	Familles
Date de naissance:	Classe:	dilli GO
Né(e) à :		rura es
Date inscription:		Vivre mieux!
	Nage-t-il:	
Médecin traitant :	Brevet Nat	
Féléphone Autorisation d'intervention médicale :		
Lieu d'hospitalisation :		
Autorisation de Filmer /Photographier:	Autorisation de rent	rer seul:
Autorisation de Transport en véhicule individuel ou collect		
Allamaia mamaga	Est-il assuré ?:	
Allergie repas:	Assurance:	
Personnes à prévenir en cas d'accident	Personnes habilitées à récupérer l	'enfant

Nom du Responsable 1 (Père ou Mère)		
Prénom du responsable	Situation familiale:	
Email:		
Adresse:		
Ville:		
Tél. Domicile: Tél. Professionn	el: Tél. Porta	ble:
Centre de sécu : Profession :	•••••	
CAF ou MSA: N° CAF:		Régime:
Quotient:		
Nom de l'allocataire		
THE PART OF THE PA		The state of the s
Responsable 2 (Père ou Mère): Nom:	Prénom :	000000000000000000000000000000000000000
Email:		***************************************
Ville:		
Tél. Domicile :	el: Tél. Porta	ble:
101. 1101055101111	or rei. rona	ole
Profession:		
1 Totession		
		or converting the development of the converting and
Observations:		
O 9501 1 4 11 0 11 5 6		
le conssigné(e)	dáalama	
Je soussigné(e)	deciare exacts les renseignements i	notifies ci-dessus.
Fait à, le :/		
	/	
Signature du père et/ou signature de la mère		

Nom de l'enfant :

Cochez uniquement les journées de présences

Merci de préciser votre heure d'arrivée et de départ à la garderie.

Semaine du 08 au 12 juillet 2024

Date		Garderie matin	Journée	Garderie soir
Lundi 08				
Mardi 09				
Mercredi 10				
Jeudi 11	ELEVEL D			
Vendredi 12				

Semaine du 15 au 19 juillet 2024

Date	Garderie matin	Journée	Garderie soir
Lundi 15			
Mardi 16			
Mercredi 17			
Jeudi 18			
Vendredi 19			

Séjour sportif à Brûlon 9 /12 ans : du 15 au 19 juillet

Semaine du 22 au 26 juillet 2024

Date	Garderie matin	Journée	Garderie soir
Lundi 22			
Mardi 23			
Mercredi 24			
Jeudi 25			
Vendredi 26			

Semaine du 29 juillet au 02 août 2024

Date		Garderie matin	Journée	Garderie soir
Lundi 29				
Mardi 30				
Mercredi 31	SUEL P.			
Jeudi 01				
Vendredi 02				

Semaine du 26 au 30 août 2024

Date	Garderie matin	Journée	Garderie soir
Lundi 26			
Mardi 27			
Mercredi 28			
Jeudi 29			
Vendredi 30			

Ne pas remp	lir la i	partie ci-c	lessous
-------------	----------	-------------	---------

Nombre de	iours	Х Я Н Х	€	<u> </u>

Nombre de repas -----X 3.50 € =

Forfait séjour sportif 9/12 ans-----X 200.00 €/ 215.00€ / 250.00€ =

Adhésion Familles Rurales 26.50 €

Total:

Acompte de 50% soit :

Merci <u>de noter votre adresse mail dans le</u> cadre ci-dessous.

ı			
ı			
J			

Date: Signature